



Déclaration CGT AFPA CSEC du 24 et 25 juin 2026

La CGT souhaite revenir sur le nouvel épisode caniculaire que connaît actuellement une grande partie du territoire.

Nous le faisons parce que derrière les températures annoncées, il y a des salariés, des stagiaires et des publics accueillis qui continuent à travailler, à se former et à faire vivre l'activité de l'AFPA dans des conditions parfois particulièrement dégradées.

Nous le faisons également parce que cette situation n'a malheureusement rien d'exceptionnel au sens où elle serait imprévisible.

Depuis plusieurs années, les représentants du personnel alertent sur les conséquences des fortes chaleurs dans nos centres : locaux insuffisamment rafraîchis, ateliers particulièrement exposés, absence d'espaces de repli, difficultés d'accès à l'eau fraîche ou encore maintien d'activités difficilement compatibles avec des températures extrêmes.

D'ailleurs, que sont devenues les ambitions affichées il y a encore peu de temps à travers la Fresque du climat, donc du projet NOVA, qui s'appuyaient sur les enjeux de développement durable pour embarquer l'ensemble des salariés dans une démarche de transformation ?

Qu'en est-il aujourd'hui des centres identifiés comme de véritables passoires ou bouilloires en l'occurrence, thermiques ?

Car les remontées du terrain sont connues. Elles se répètent d'année en année. Et d'année en année, la CGT demande que ces situations soient anticipées plutôt que subies.

Cette nécessité est aujourd'hui reconnue par les pouvoirs publics eux-mêmes.

Le décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur a renforcé les obligations des employeurs en matière d'évaluation des risques, d'organisation du travail et de prévention.

Nous avons pris acte des mesures décidées ces derniers jours par la Direction Générale : télétravail facilité, aménagement des horaires, développement du distanciel, adaptation des formations, adaptation des Journées Portes Ouvertes.

Ces mesures posent néanmoins une question simple : pourquoi faut-il attendre le passage en vigilance rouge pour les mettre en œuvre ?

Car lorsque nous adaptons les horaires, lorsque nous développons le distanciel, lorsque nous facilitons le télétravail, lorsque nous modifions les modalités des JPO, nous démontrons en réalité que des marges d'adaptation existent.

Le véritable sujet n'est donc plus de savoir si l'on est capable d'agir. Le véritable sujet est de savoir pourquoi nous continuons à réagir lorsque l'urgence est déjà là.

La question des Journées Portes Ouvertes illustre parfaitement cette difficulté.

Dans plusieurs régions, des élus, des représentants de proximité et notre syndicat se sont interrogés sur le maintien de ces événements alors même que les autorités publiques recommandaient de limiter les déplacements et d'éviter toute exposition aux heures les plus chaudes.

En Île-de-France, le bureau du CSEE a officiellement demandé leur report.

La décision d'en réduire les horaires démontre que les alertes formulées par les salariés et leurs représentants étaient fondées.

Mais elle soulève également une question légitime : si l'AFPA est capable d'adapter en profondeur l'organisation de cet événement à la veille de sa tenue, pourquoi l'hypothèse d'un report n'a-t-elle jamais été envisagée dans les territoires placés en vigilance rouge ?

Lorsque les pouvoirs publics sont en mesure de reporter ou d'adapter certaines épreuves nationales du baccalauréat, notamment des oraux, afin de protéger les élèves, les personnels et les jurys exposés aux fortes chaleurs, il n'est pas illégitime de s'interroger sur nos propres critères de décision.

Vous nous répondez également que la fiche réflexe n°65 constitue le cadre de référence applicable.

Nous l'avons relue avec attention. Elle prévoit notamment :

- le respect des consignes des autorités publiques ;
- une vigilance renforcée pour les salariés présentant des situations particulières de vulnérabilité ;
- la diffusion des consignes et supports de prévention gouvernementaux.

Or ce que nous constatons, c'est que le maintien des JPO, et ce même en demi-journée, dans des territoires placés en vigilance rouge, entre en contradiction avec plusieurs recommandations des autorités publiques qui invitent à limiter les déplacements et à éviter les expositions durant les heures les plus chaudes de la journée (de 11h à 21h – sources Ameli)

Pour la CGT, la santé et la sécurité doivent demeurer le premier critère.

Nous souhaitons également attirer l'attention de ce CSEC sur un autre sujet.

Le télétravail n'est pas une faveur accordée aux salariés. Ce n'est pas davantage une question idéologique.

C'est un mode d'organisation du travail.

Et lorsqu'un épisode climatique exceptionnel survient, il constitue, parmi d'autres mesures, un des outils permettant de réduire l'exposition des salariés à certains risques, voire de les supprimer.

Or nous constatons encore, sur le terrain, des réticences ou des refus qui relèvent davantage de positions de principe que d'une analyse concrète des situations de travail et des risques encourus. Le télétravail ne peut pas être prisonnier de considérations dogmatiques.

Enfin, nous souhaitons revenir à la question centrale.

Les fortes chaleurs ne constituent plus malheureusement un événement exceptionnel. Elles deviennent une réalité récurrente.

La question n'est donc plus de savoir comment gérer une canicule. La question est de savoir comment l'AFPA entend s'adapter durablement à une évolution climatique dont chacun sait désormais qu'elle va se répéter.

- Quels investissements ont déjà été réalisés pour adapter nos bâtiments aux épisodes de chaleur intense ?

- Quels centres demeurent aujourd'hui particulièrement exposés ?
- Quel retour d'expérience tirez-vous des épisodes caniculaires précédents ?
- Quelles priorités en matière d'adaptation climatique sont inscrites dans la stratégie immobilière de l'Afpa et dans le SPSI ?
- Comment évaluez-vous l'effectivité des mesures prévues dans les DUERP ?

Par ailleurs, vous indiquez, dans votre réponse, que le risque chaleur est désormais intégré via le RPA16.

Pouvez-vous nous préciser comment cet outil permet concrètement d'identifier, de prévenir et de suivre les situations liées aux épisodes caniculaires, alors même qu'il semblerait être insuffisamment renseigné dans de nombreux établissements ?

Pour la CGT, la prévention ne peut pas se limiter à la gestion de l'urgence.

La canicule de juin 2026 n'est pas le « problème ». Elle est le révélateur d'une question beaucoup plus large : celle de l'adaptation de l'AFPA aux conséquences concrètes du changement climatique sur les conditions de travail, les conditions de formation et l'accueil de nos publics.

Plutôt que de vendre nos surfaces de terrain (comme on vend ses bijoux de famille ;-)) , ne serait-il pas plus utile de les utiliser pour produire l'énergie verte qui nous est nécessaire pour lutter contre ce réchauffement : énergie solaire, géothermique, ... végétalisation des toitures, ...

Car au fond, le débat n'est pas de savoir combien coûtera l'adaptation de notre établissement. Le débat est de savoir combien coûteront, humainement, socialement et économiquement, les conséquences de l'inaction.

Montreuil le 24 juin 2026